

## **Mot des Conseillères Principales d'Education pour les réunions Parents/Professeurs**

CPE des niveaux 6/5/3 : Mme Beaurain

CPE du niveau 4<sup>e</sup> : Mme Rousseau

Le service de vie scolaire est joignable de plusieurs manières : par téléphone ou par Pronote.

Via pronote : il faut utiliser « absencesBoisdAulne » pour prévenir d'une absence ou pour passer un message aux surveillants.

Les CPE sont joignables de manière individuelle via la messagerie pronote ou par téléphone. Ne pas hésiter à laisser un horaire pour un RDV téléphonique.

### **A noter pour prendre les bonnes habitudes dès le début de l'année :**

- A son retour au collège, avant son premier cours, un élève qui a été absent doit impérativement justifier son absence avec un billet rose complété et signé par la famille dans le carnet et le cas échéant, fournir un justificatif (convocation administrative, certificat médical...). Les absences prévues à l'avance doivent être spécifiées au plus tôt aux CPE par mot dans le carnet.
- En cas d'absence prévue à la demi-pension : les billets verts sont à compléter dans le carnet de correspondance, en plus de la désinscription sur le compte CMIDY (gestion indépendante)
- Le carnet doit être signé et complété par les familles, l'EDT et la photo doivent être visibles : question de sécurité. Les parents doivent vérifier régulièrement le carnet pour ne pas rater d'information et signer les éventuels commentaires.
- Les oublis de carnet sont punis d'une heure de retenue le jour même, les familles sont informées dans la journée par la vie scolaire.

**Les casiers** : les élèves demi-pensionnaires des niveaux 6/5/4èmes se sont vu attribuer un casier en binôme avec un camarade. Les élèves doivent impérativement inscrire leur numéro de casier au dos du carnet (case prévue). Merci de bien vouloir fournir un cadenas à vos enfants, éviter les cadenas à codes qui sont souvent modifiés.

NB : Beaucoup d'élèves rencontrent déjà des soucis de cadenas et de casiers indisponibles car ils sont utilisés par d'autres élèves sans autorisation. Sachez que pour le casier occupé sans autorisation, le cadenas sera coupé.

Les Conseillères Principales d'Education ainsi que les Assistants d'Education, travaillent en collaboration avec les professeurs pour apporter le meilleur environnement de travail possible aux élèves. N'hésitez pas à nous contacter pour tous les aspects liés à la vie de l'élève et au suivi.

Nous travaillons plus particulièrement sur la gestion de l'absentéisme mais aussi sur toutes les manières de vivre ensemble au collège.

Nous vous souhaitons une belle année scolaire au côté de vos enfants.

Cordialement

Les CPE